Dieulefit

Dieulefit, le 13 novembre 2026

ARRETE N° 371 / 2026

ACCES INTERDIT AU STADE DE FOOTBALL DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026 à 18 H 00 JUSQU'AU LUNDI 16 NOVEMBRE 2026 à 08 h 00.

Le Maire de la Commune de Dieulefit,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les conditions météorologiques de ces derniers jours rendant nécessaire d'interdire l'utilisation du terrain de football,

ARRETE :

Article 1

L'accès et l'utilisation du stade de football sont strictement interdits à tous les utilisateurs et au public du vendredi 13 novembre 2026 à 18 h 00 jusqu'au lundi 16 novembre 2026 à 08 h 00., afin de préserver l'état du terrain.

Article 2

- La Secrétaire Générale de la Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, les Services Techniques Municipaux, la Police Municipale, la Présidente du FC 540 et le gardien du gymnase, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

- Le présent arrêté est affiché et publié dans les conditions réglementaires.

Le Maire,

Patrice BENOIT.

MAIRIE DE DIEULEFIT (DRÔME)